

**Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 27 mars 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Albane Schlechten, Patricia Richard, Jean Zahno, Georges Martinoli, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétrey et Laurence Corpataux: «Pour des espaces de jeux synthétiques dans les parcs à proximité des résidences pour seniors».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 12 novembre 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Didier Lyon, le 27 août 2020 et le 14 janvier 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que les saisons apportent chaque année un lot de belles journées, y compris en hiver;
- que, malheureusement, les jours qui suivent la pluie rendent les terrains en herbe impraticables aux différentes activités qui s'y déroulent, même en été;
- que les espaces de jeux surveillés pour les enfants n'offrent souvent que des toboggans et des balançoires, et ne répondent pas aux besoins de jeux d'équipes (basketball, football, etc.);
- que les enfants n'ont souvent pas d'activités ludiques qui leur permettent de jouer avec les résidents ou en leur présence quand ils rendent visite à un parent dans un établissement médico-social (EMS),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- la création d'espaces de jeux multisports praticables en toute saison dans les parcs de la ville et à proximité des EMS, le synthétique permettant de limiter les nuisances sonores du voisinage et ayant l'avantage d'être praticable toute l'année;
- de limiter l'utilisation de ces aires de jeux à 20 h en semaine et à 21 h le week-end.

## Séance du 27 août 2020

### *Audition de M<sup>me</sup> Anne Carron, motionnaire*

M<sup>me</sup> Carron explique prendre la parole en tant que deuxième signataire, le premier étant M. Souheil Sayegh qui siège actuellement au Grand Conseil. Cette motion a été déposée le 27 mars 2019 et a été accueillie favorablement de façon large puisque signée par le Parti libéral-radical, le Parti socialiste, les Verts, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois. M. Sayegh est médecin spécialisé en médecine du sport, il a siégé pendant cinq ans à la commission du sport du Conseil municipal, il est donc particulièrement compétent. Il est aussi père de famille et donc particulièrement concerné par la question des liens intergénérationnels et les aspects pratiques liés au sport et à l'aménagement des parcs de jeux. Les considérants qui ont amené le dépôt de cette motion sont clairs et soulignent que les pelouses des parcs sont rendues impraticables pendant plusieurs jours suite à des jours de pluie. La motion vise la création d'espaces synthétiques pour les jeux d'équipes sur des endroits que les services de la Ville pourraient répertorier. M. Sayegh avait à l'esprit le parc Bertrand sur lequel a existé pendant longtemps un terrain de football en pelouse qui n'existe plus car il est devenu impraticable. Les parcs et les périmètres des aires de jeux surveillées pour les enfants plus jeunes sont concernés par ce texte et la création d'espaces pour les sports d'équipe permettrait de créer des liens intragénérationnels en favorisant le lien social dans les quartiers concernés. La pratique du sport importante pour la santé des enfants, la lutte contre le surpoids et d'autres pathologies liées à la sédentarité entrent aussi en compte dans cette motion. Cette motion introduit également une dimension intergénérationnelle puisqu'elle invite à la création d'espaces de jeux à proximité d'établissements médico-sociaux (EMS) ou dans leur enceinte autant que faire se peut selon l'analyse des services de la Ville. Il est en effet fréquent de voir des familles composées de quatre générations, on peut donc s'imaginer que les visites en EMS avec des enfants peuvent être rébarbatives si elles ont lieu dans le cadre d'une chambre ou d'une cafétéria et ces espaces pourraient créer des liens intergénérationnels importants pour l'équilibre de tous. Le fait que les EMS disposent de telles aires de jeux permettrait de nourrir ces liens. Ce qui est proposé par les motionnaires est une audition des services de la Ville, sans doute de M<sup>me</sup> Kitsos, pour avoir un point de situation sur les aires de jeux disponibles et les endroits où un terrain synthétique pourrait être installé.

Un commissaire ayant siégé à la commission de l'aménagement et de l'environnement pendant dix ans a pu observer que M<sup>me</sup> Alder a fait tout ce qu'elle a pu dans ce sens-là. Mais il pense que les terrains de basket ont été supprimés parce que les jeunes et moins jeunes s'y installaient jusqu'à des heures indues, dérangeant l'entourage et menant à des pétitions pour leur désaffectation. Il est pour mettre en place de telles structures mais ne sait pas comment ni où le faire.

Une commissaire précise que le texte de la motion stipule un contrôle des horaires dans la deuxième invite. Quant au bruit dégagé par les terrains de basketball en dur, le remplacement du goudron par un revêtement synthétique réglerait le problème.

Une commissaire encourage les commissaires à s’informer (via l’émission Envoyé Spécial) sur les revêtements synthétiques qui peuvent s’avérer dangereux ou nocifs afin d’être sûrs de poser les bonnes questions au magistrat à ce sujet.

Une commissaire est d’accord et répond que les motionnaires et la commission sont attentifs à ces dangers.

Le président demande si les parcs constructibles ont été listés et s’il faut des EMS à proximité.

Elle répond ne pas avoir cette liste et que la proximité d’EMS n’est pas inscrite dans la motion. Elle suggère à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse de demander la liste au département concerné.

Un commissaire observe que la motion vise à créer des liens intergénérationnels. Il a pris le temps de parler à deux collègues de son parti qui siègent dans les conseils de fondations d’EMS et il a entendu que des choses étaient faites pour resserrer ces liens intergénérationnels. Ce qu’ils trouvent le plus intéressant est quand les enfants viennent des crèches accompagner et partager des repas avec les personnes âgées. Il note que des parcs existent déjà et s’il s’agit de les aménager différemment avec un revêtement synthétique pour pouvoir partager des jeux d’équipe, par définition les gens qui sont dans les EMS ne peuvent physiquement y participer. Dans cette conversation, ce qui est venu serait un intérêt pour dédier les espaces de ces parcs à remplir la même fonction mais sous forme d’espaces avec des buissons avec des baies, des arbres fruitiers et des plantes aromatiques. De cette façon, les enfants et les personnes âgées pourraient partager de manière un peu plus statique mais à l’extérieur. Il demande ainsi si cette motion est adaptée aux personnes résidant dans des EMS.

La motionnaire pense que l’idée du texte était de changer le mode de visite afin d’occuper différemment et de façon plus détendue les plus jeunes. Plusieurs modalités de mise en œuvre existent.

Une commissaire observe qu’il a été rappelé que l’on ne votait que sur les invites. Elle constate que dans ce cas, l’invite réelle mène à trois votes qui ont des enjeux différents. Ainsi, les espaces de jeu multisports par équipe ne participent pas au lien intergénérationnel et sont trop bruyants pour être construits à côté d’EMS; le synthétique qui limite le bruit peut être en lien avec les EMS, mais l’aspect intergénérationnel est perdu et les enfants ne font pas plus de bruit sur de la pelouse. Elle suggère de réviser cette invite et de séparer ses différents éléments.

La motionnaire approuve.

Un commissaire revient sur le matériau car le synthétique absorbe la chaleur et il s'interroge sur les risques liés au niveau du contexte de réchauffement climatique, surtout au niveau des plus âgés.

La motionnaire répond que le synthétique a des avantages et des inconvénients, mais que c'est aux techniciens et au département de se prononcer sur les normes sécuritaires, climatiques ou autres impliquées. Elle explique que l'idée est partie en constatant que les pelouses n'étaient plus praticables après la pluie et qu'elles se dégradent vite. L'idée était aussi que les écoles puissent occuper ces parcs dans le cadre des cours de gymnastique. Elle invite la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse à s'adresser aux services de la Ville sur les questions techniques.

Une commissaire pense que la problématique est d'avoir des espaces de jeux pour les plus grands. Elle trouve l'idée excellente car si des aires de jeux ou de sport étaient plus disponibles, des groupes se formeraient dans des dynamiques différentes de celles qui existent déjà dans ces mêmes lieux.

#### *Discussion et vote*

Le président demande si les commissaires ont des propositions.

Une commissaire Verte propose d'auditionner un spécialiste des services de la Ville à propos des revêtements synthétiques. Elle suggère d'auditionner des spécialistes en animation EMS. Elle propose aussi d'auditionner quelqu'un du Service des sports (SPO) à propos de la répartition des terrains de jeux et de sport par âge.

Un commissaire Vert propose d'auditionner M<sup>me</sup> Kitsos.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose d'auditionner M<sup>me</sup> Kitsos et pense qu'elle dispose de l'étude de M<sup>me</sup> Alder sur les terrains de jeux qui a déjà été présentée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse avec le responsable du Service social (SOC). Elle propose d'auditionner M<sup>me</sup> Perler avec le responsable des aménagements de loisir.

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse vote l'audition de M<sup>me</sup> Kitsos avec le responsable du SOC et de M<sup>me</sup> Perler avec le responsable des aménagements des terrains de loisir.

Par 13 oui (1 EàG, 4 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 non (Ve), les auditions sont acceptées.

## **Séance du 14 janvier 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M<sup>me</sup> Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), et de M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC)*

M<sup>me</sup> Widmer explique que l'ECO a un mandat de développement du sport de proximité à travers sept arènes multisports et une dizaine de lieux qui ont des installations Proxisport (machines de fitness urbain adaptables à tous les âges jusqu'à 75-80 ans) prisées par la population de tout âge et gratuites.

M. Schroft précise que les seniors qui utilisent ces installations sont plutôt du troisième âge. Un soutien pour que les aînés puissent être encadrés par du personnel dans l'apprentissage de l'utilisation de ces machines est mis en place.

La motionnaire explique que cette motion émane de M. Sayegh qui ne siège plus. Son idée était d'installer des surfaces synthétiques pour les jeux de balle afin que les enfants puissent utiliser les parcs plus souvent sans dégrader le sol naturel et en faisant moins de bruit. En effet, les pelouses sont vite abîmées par ces sports et ce moyen pourrait y remédier. Elle aimerait avoir un point de situation de ce point de vue là.

M<sup>me</sup> Widmer explique que d'autres arènes multisports sont en projet, au parc Bertrand en commun avec le Service des espaces verts (SEVE) et une autre dont le lieu doit encore être déterminé. Le SEVE n'est pas favorable au revêtement synthétique. Ce type de revêtement est sélectionné dans certains quartiers pour éviter le bruit lorsque l'installation se situe à proximité d'immeubles d'habitation, mais la nature du revêtement est généralement déterminée par des critères techniques au moment de son installation. Il n'est ainsi pas choisi dans les parcs.

La motionnaire aimerait des détails sur le projet du parc Bertrand.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu'en collaboration avec le SEVE, l'ECO viendra avec un arrêté qui sera déposé pour demander le réaménagement de la place de jeu ou la création d'une arène multisports. Mais actuellement le travail n'est pas assez abouti pour donner des détails ou un emplacement. L'état boueux du terrain naturel a engendré une demande très forte des habitants du quartier.

Une commissaire aimerait savoir comment les jeux sont choisis, quelle est leur durée de vie et si un changement est prévu dans la durée.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu'il y a une centaine de places de jeux dont la moitié est dans des préaux d'écoles et l'autre dans des parcs. Les types de jeux sont dans l'ensemble toujours faits dans le cadre de concertations avec des associations d'habitants selon un processus fixé. Les jeux dans les parcs sont en général en bois et une place de jeu bien entretenue peut durer quinze ou vingt ans. Une

procédure pour l'entretien de ces places est soumise aux normes européennes et tous les trois mois elles sont contrôlées par des techniciens, l'été tous les mois.

Un commissaire remarque que la motion fait état de la disparition d'un terrain de foot au parc Bertrand. Il demande pourquoi il disparaît.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu'il y a toujours un terrain de foot, que ce sont des buts installés dans l'herbe, que le terrain devient boueux et il est décalé tous les six mois pour laisser l'herbe se régénérer, mais ce n'est pas une solution durable. Le projet d'une arène a donc tout son sens pour remédier à cette solution d'appoint.

### *Discussion et vote*

Le président demande si les commissaires veulent voter l'objet.

La motionnaire pense que l'objet peut être voté ce soir car toutes les auditions ont eu lieu et le Conseil administratif est en train de travailler sur ces questions. Le timing lui paraît adapté.

Un commissaire Vert précise que l'audition de M<sup>me</sup> Perler est à prévoir selon la liste des objets en suspens.

Le président répond qu'elle a refusé l'audition car elle estimait que cela concernait le département de M. Gomez et les commissaires ont refusé d'auditionner M. Gomez estimant que M<sup>me</sup> Kitsos pouvait répondre.

La motionnaire explique qu'il s'agit d'une motion et que le Conseil administratif en fera la mise en œuvre qu'il souhaite. L'objet de cette motion entre dans le cadre de démarches entreprises par le département pour installer des zones multisports, la nécessité d'une partie de la demande de la motion a donc été prise en compte. Elle propose le renvoi au Conseil administratif pour appuyer les démarches.

Par 11 oui (2 PDC, 3 PLR, 3 S, 1 UDC, 1 EàG, 1 MCG) et 4 abstentions (3 Ve, 1 S), la motion M-1425 est acceptée.